

# SPUQ-info

Avril 2002, numéro 224

Bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université de Québec à Montréal

## Rapports du Comité exécutif

Marc Lagana  
*Président*

**A**u cours de la présente année, le SPUQ a cherché, à travers diverses initiatives, à valoriser la fonction professorale, et d'une manière générale à défendre le corps professoral. Les membres du Comité exécutif (à l'exception du 2<sup>e</sup> vice-président Pierre P. Tremblay, absent au cours des derniers jours en raison du décès de son père) présentent ici le rapport de leurs activités. On trouvera également un rapport d'André Breton, concernant le service-conseil aux membres du SPUQ en matière de retraite et d'assurances collectives et les rapports des responsables de deux comités : celui de Renée Joyal pour le Comité d'interventions publiques et celui de Roland Savard pour le Comité paritaire de santé et sécurité au travail.

### La nouvelle équipe de direction

L'année a été marquée par la mise en place d'une nouvelle équipe de direction à la suite de la désignation de Roch Denis comme recteur. Dès son entrée en fonction, ce dernier a proposé de recentrer l'UQAM sur sa mission académique. Le Comité exécutif du SPUQ a clairement signifié son appui à un « nécessaire virage académique de l'UQAM » (voir le numéro 220 du *SPUQ-Info* de septembre 2001).

À l'occasion de la comparution de l'UQAM devant la Commission de l'éducation de l'Assemblée Nationale, le jeudi 21 mars dernier, le recteur a affirmé, au nom de la nouvelle équipe de direction, qu'il s'engageait à « faire mieux avec des choix de plus en plus éclairés et judicieux, partagés et élaborés en collégialité aussi bien en enseignement qu'en recherche. (...) C'est notre orientation. Ce qui suppose (...) pour nous, pour toute la collectivité de l'UQAM que nous représentons, un énorme travail d'élaboration. Nous ne sommes pas et nous ne voulons pas être la simple somme de ce que nous ferions de manière empirique ici ou là. Nous recentrons toute l'institution (...) sur la vie académique, donc sur l'étudiant ». Le recteur Roch Denis a aussi souligné l'importance de faire mieux connaître l'UQAM, sa mission de service public comme université, sa contribution en faveur de l'éducation, ainsi que du progrès économique, social, et culturel de la société québécoise. Tant que la direction maintiendra ce cap et prendra les moyens conséquents avec les orientations dont elle se réclame, elle pourra compter sur la coopération du SPUQ.

suite à la page 2

## Le mot du président

### LA NOUVELLE ÉQUIPE PARLE...

**D**ans le document présenté à la Commission des études du 9 avril dernier, intitulé *Un projet institutionnel renouvelé*, l'équipe de direction évoque les orientations et perspectives qu'elle propose. Selon elle, l'accueil, l'innovation, et la réussite constituent le coeur de la mission de l'UQAM.

Le projet institutionnel s'ordonne autour d'un recentrage sur l'académique, et notamment sur le renforcement de la relation entre l'enseignement et la recherche et sur un engagement intellectuel en faveur de l'interdisciplinarité. C'est avec beaucoup d'espoir que nous attendons la traduction de ces orientations dans les choix budgétaires institutionnels.

Par ailleurs, nous accueillons avec enthousiasme la nouvelle conception du rôle de la direction. Il s'agit d'une équipe de « coordination-soutien », qui serait « dédiée exclusivement à la recherche et au déploiement des moyens et des conditions du progrès différencié et combiné de la vie académique, intellectuelle et scientifique ancrée dans la mission spécifique de l'Université ».

Dans cet esprit, il faut que l'ensemble des services de l'UQAM adhère à cette nouvelle vision d'une gestion plus collégiale de notre université. Dans l'ensemble, nous avons de beaux défis à relever.

Marc Lagana

## Rapports du Comité exécutif

### La concertation CA et CE

L'une des responsabilités très importantes de la présidence au SPUQ est celle des rapports soutenus avec les professeures et professeurs siégeant à la Commission des études et au Conseil d'administration. Dans les rencontres de concertation, qui se tiennent toujours le lundi précédant les réunions de ces instances, nous étudions et analysons les dossiers qui sont présentés aux instances, et nous discutons des enjeux de l'heure.

Ces travaux de concertation ont revêtu une importance fondamentale dans cette nouvelle période de notre histoire où nous devons affronter de nombreux défis et embrasser de nouvelles perspectives pour l'avenir de notre université.

Je souhaite souligner l'ouverture d'esprit et le profond engagement de toutes les représentantes et de tous les représentants qui ont participé fidèlement aux concertations et y ont apporté une contribution remarquable. Au Conseil d'administration, Diane Berthelette, Richard Desrosiers, et Lucie Robert, et à la Commission des études, Jean P. Boucher, Pierre Jasmin et Renée Joyal poursuivront leur travail l'année prochaine. Robert V. Anderson, Claude-Yves Charron, Robert Comeau et Danielle Pilette terminent leur mandat cette année et de nouveaux représentants seront élus à l'Assemblée professorale du 17 avril 2002.

### Le travail syndical: la FQPPU et la FP-CSN

Nous avons maintenu nos liens de solidarité avec les deux fédérations auxquelles nous sommes affiliés. L'exécutif a continué de jouer un rôle actif au sein de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), notamment en assurant une présence régulière aux réunions et aux événements de la Fédération. À cet égard, le Colloque sur les enjeux des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour les

universités, qui s'est déroulé les 2, 3 et 4 novembre 2001, ainsi que la Conférence sur l'enseignement universitaire, organisée par l'Internationale de l'éducation, ont été des occasions particulièrement marquantes. Ces rencontres ont fait l'objet de publications dans le *SPUQ-Info* de décembre 2001 (numéro 221), pour ce qui est des NTIC, et dans un numéro spécial du *Journal Université*, du mois de mars 2002 (vol. 9, n° 1), pour l'Internationale de l'éducation.

Par ailleurs, le SPUQ, avec la FQPPU, a suivi plusieurs dossiers majeurs dans le courant de l'année. Je pense notamment à deux questions toujours à l'ordre du jour et d'une grande importance, celle du financement des universités et celle de la propriété intellectuelle. Sur la propriété intellectuelle il y a eu des articles substantiels de Pierre Lebus dans le *SPUQ-Info* de décembre 2001 (numéro 221) et d'André Hade dans celui de mars 2002 (numéro 223). D'une manière générale, nous maintenons des rapports soutenus avec les exécutifs de la FQPPU et de la Fédération des professionnelles et professionnels de la CSN.

### La participation du SPUQ au sein du réseau de l'UQ

L'exécutif a assuré une présence assidue aux réunions et activités du Comité de liaison intersyndical réunissant les syndicats de professeurs de l'Université du Québec (CLIUQ). Ce lieu de concertation intersyndicale permet de faire le point sur les relations de travail et sur la situation générale dans l'ensemble du réseau de l'UQ.

Le Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC), que je préside encore cette année, est un lieu privilégié pour consolider nos relations avec les autres syndicats de professeurs, de professionnels, et d'employés de soutien de l'ensemble du réseau de l'UQ.

### La relève syndicale

Je souhaite aussi souligner le départ de Pierre P. Tremblay comme 2<sup>e</sup> vice-président et de Frédérique Courtois comme représentante du Secteur des sciences humaines au Conseil exécutif. À l'instar des collègues qui nous quittent après avoir assumé un mandat syndical, les membres du SPUQ sont souvent submergés par leur tâche d'enseignement et de recherche. Cependant, dans le choix des engagements qu'ils font pour la composante de la tâche professorale concernant les services aux collectivités, un mandat syndical devrait faire l'objet d'une réflexion sérieuse, et ceci dans l'intérêt de toute la collectivité professorale. □

**SPUQ-info**

Bulletin de liaison du SPUQ

*SPUQ-Info*, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : 987-6198

Télécopieur : 987-3014

Courriel : spuq@uqam.ca

Internet : <http://www.unites.uqam.ca/spuq/>

## Rapports du Comité exécutif

---

Pierre Lebuis  
*1<sup>er</sup> vice-président*

---

**A**près quatre années au Comité exécutif, à titre de secrétaire et de 2<sup>e</sup> vice-président, j'ai accepté le printemps dernier le mandat que m'a confié l'Assemblée générale à la 1<sup>re</sup> vice-présidence de notre syndicat.

---

### Le travail au quotidien

---

Le 1<sup>er</sup> vice-président est responsable de l'application de la convention collective. Au jour le jour, cela se traduit d'abord par des demandes émanant de plusieurs collègues, à titre individuel ou comme responsable académique : une part importante de mon travail a consisté à répondre à ces demandes, dont les plus simples consistent à fournir une information spécifique en lien avec un article ou une clause de la convention collective, mais dont plusieurs s'avèrent plus complexes.

---

### Griefs, arbitrages et lettres d'entente

---

En juin dernier, l'état des griefs était relativement simple : un grief était remis *sine die* et un autre devait être soumis à l'arbitrage à la fin de septembre. Dans ce dernier cas, à la suite de discussions avec l'administration, nous en sommes arrivés à une entente à l'amiable, à la satisfaction des parties.

Au cours de l'année, quatre nouveaux griefs se sont ajoutés. Les deux premiers ont conduit à une lettre d'entente; le troisième fait toujours l'objet de discussions, tandis que nous nous sommes désistés du quatrième, la situation faisant l'objet du grief s'étant corrigée entre-temps.

Au cours des derniers mois, nous avons également signé une dizaine de lettres d'entente avec l'administration, la plupart concernant des individus et portant sur des aspects spécifiques de la convention collective (ex. : prolongation d'un congé sans traitement, conditions particulières pour exercer une fonction académique). Une lettre d'entente plus générale, visant plusieurs départements, a été signée pour suspendre l'application de différents délais de la procédure d'évaluation.

D'autre part, le SPUQ est partie intéressée dans plusieurs griefs déposés par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ). Plusieurs de ces griefs contestent l'embauche d'une ou d'un professeur dans un

département, en référence à la clause 9.04 de notre convention collective qui reconnaît une priorité à l'embauche pour un certain nombre de personnes, dont les chargées et chargés de cours (au cinquième rang).

---

### Dossiers spécifiques

---

Dès juin dernier, des représentations ont été faites pour que soit augmenté le nombre de postes de professeures et professeurs dans le cadre de l'opération de répartition des postes pour 2002-2003. Une légère modification à la hausse du nombre de postes a fait suite à cette intervention.

Grâce au travail des membres d'un Comité *ad hoc* du Conseil syndical, nous avons par ailleurs obtenu des bonifications au programme d'octroi des ordinateurs (voir les articles dans les numéros 221 et 222 du *SPUQ-Info*).

La présente année aura aussi été l'occasion de relancer la question salariale. Une bonne partie de l'automne a été consacrée à examiner diverses hypothèses. L'assemblée générale a adopté une hypothèse salariale qui a été présentée à la partie patronale le 14 mars dernier. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse à notre demande d'entreprendre des négociations sur cette proposition. Les instances syndicales ont aussi débattu des suites à donner au rapport du Comité d'étude sur les salaires hors taux. L'assemblée générale sera appelée à se prononcer sur cette question dans le cadre de sa réunion statutaire, le 17 avril prochain.

---

### Autres réalisations

---

À titre de représentant du Comité exécutif, j'ai poursuivi ma participation aux travaux du Comité d'étude des effets de la hausse de la moyenne cible au premier cycle, qui a remis son rapport à la fin de décembre dernier. Au sein de l'exécutif, j'ai aussi assumé la coordination de la publication du *SPUQ-Info*. Entre septembre et avril, cinq numéros (trois de douze pages et deux de seize pages) auront été publiés.

Enfin, mes fonctions de 1<sup>er</sup> vice-président m'ont amené régulièrement à participer à diverses activités inter-syndicales. Entre autres, j'ai assumé la préparation, à l'intention de comités de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, de deux dossiers majeurs décrivant la situation à l'UQAM en matière de gestion de la propriété intellectuelle et en ce qui a trait à nos conditions de travail. J'ai également participé aux travaux du Groupe de travail CSN sur l'éducation. □

## Rapports du Comité exécutif

---

Jocelyn R. Beausoleil  
*Secrétaire*

---

---

### La vie quotidienne du secrétariat

---

L'année 2001-2002 a été pour moi la première année d'un premier mandat à titre de secrétaire du SPUQ. Avec une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2001, par suite de l'élection des membres du Comité exécutif dans le cadre de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ tenue le 26 avril 2001, il va sans dire que cette année en a surtout été une d'apprentissage.

J'ai donc dû me familiariser avec beaucoup de choses, prendre connaissance des dossiers en cours et m'approprier le cycle des opérations régulières. Ce n'est pas exagéré de rappeler ici que les tâches de secrétaire apparaissent au nouveau venu plutôt lourdes et accaparantes.

Il y a la lecture du courrier, très abondant, la tenue d'une certaine correspondance officielle, la transmission de dossiers aux personnes ou groupes concernés, la convocation des différentes instances syndicales et leur suivi rédactionnel. Pour la présente année, il y aura eu huit réunions du Conseil exécutif, quatre réunions du Conseil syndical et deux réunions de l'Assemblée générale, l'une ordinaire et l'autre statutaire, sans compter le Comité exécutif qui se réunit chaque semaine sur près de dix mois par année.

Tout ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien de deux personnes qui œuvrent quotidiennement en étroite collaboration avec les membres du Comité exécutif : Céline Beaulieu et Michel Leclerc du secrétariat du SPUQ. Grâce à leur précieux concours, nous pouvons être assurés que l'intense activité syndicale se déroule toujours normalement, sans problème. Je tiens à les remercier pour leur professionnalisme que ma fonction de secrétaire me permet d'apprécier jour après jour. Et cela était d'autant plus remarquable dans les circonstances, avec l'arrivée d'un nouveau secrétaire, puisqu'il fallait maintenir le fonctionnement au même rythme et suppléer à une certaine inexpérience.

---

### Élections dans les instances

---

L'une des tâches spécifiques du secrétaire du SPUQ est de voir, en concertation avec le Secrétariat des instances de l'UQAM, à ce que soient comblés les postes des

représentants professoraux dans les instances académiques (Conseil d'administration, Commission des études, Sous-commission des ressources). C'est deux élections qui ont été organisées à cet égard, dans le cours de la présente année.

---

### Activités spéciales

---

Pour ce qui est des autres tâches du secrétaire, j'aimerais d'abord signaler que je me suis joint au 1<sup>er</sup> vice-président au sein du Comité des relations de travail et que j'ai participé aux développements qui se sont produits à ce niveau.

Également, en tant que responsable du Comité d'accueil des nouvelles professeures, nouveaux professeurs, j'ai eu l'occasion de relancer ce dossier sous un mode renouvelé. En un premier temps, une rencontre sociale avec les professeures, professeurs récemment engagés a eu lieu au Salon des professeures et professeurs le 17 octobre 2001. En un deuxième temps, toutefois, une rencontre d'accueil comportant un programme plus élaboré a été organisée conjointement avec l'administration de l'Université. Pour cet événement qui s'est tenu le 28 mars 2002, une invitation a été adressée aux professeures, professeurs engagés depuis le 1<sup>er</sup> juin 2000. Nous comptons reprendre cette formule et la perfectionner en vue des prochaines années.

---

### Participations diverses

---

Le mandat de secrétaire du SPUQ m'a amené à suivre certaines activités spécifiques organisées par des organismes auxquels nous sommes affiliés. Il en est ainsi pour les Conseils fédéraux de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), comme pour le 60<sup>e</sup> congrès de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Par ailleurs, mais sans que ce soit lié à ma fonction de secrétaire du SPUQ, j'ai continué en qualité de professeur à participer aux travaux du Comité d'étude des effets de la hausse de la moyenne cible au premier cycle, dont le rapport a été déposé en décembre 2001. Pareillement, et dans le même esprit, j'ai travaillé au Comité académique chargé d'analyser les résultats de la consultation sur la révision du Règlement n° 5 des études de premier cycle, dont l'avis est attendu pour la réunion de la Commission des études de mai 2002. □

## Rapports du Comité exécutif

L. Bernard Bélanger  
Trésorier

**A** la fin de l'an 1 d'un premier mandat à titre de trésorier et de membre du comité exécutif du SPUQ, j'ai le sentiment d'avoir effectué un travail décent, compte tenu que j'en étais à mes premières armes en la matière. En plus des tâches régulières rattachées au poste de trésorier, j'ai eu à piloter certains dossiers en collaboration avec le comité exécutif. Voici un bref aperçu du travail accompli.

### Comité de gestion de la Caisse d'économie

S'inscrivant dans la tradition du SPUQ, le trésorier est membre à part entière du comité de gestion de la Caisse d'économie. C'est à ce titre que je participe activement au déroulement de ses opérations. Selon les résultats obtenus au cours de la dernière année, on est en mesure de constater la bonne santé de la Caisse d'économie. Le développement autonome de cette dernière se fait toujours au sein de la Caisse de la Culture, mais dans la foulée des transformations amorcées par le mouvement Desjardins, il faut s'attendre à ce que d'autres modifications soient apportées dans les prochains mois. Vu la spécificité des membres, il est important de conserver un maximum d'autonomie.

### Comité de gestion des fonds dédiés à l'économie sociale

Dans le cadre de sa participation à l'économie sociale, le SPUQ consent des prêts à des organismes sociaux, et ce, à des taux privilégiés. Deux de ces prêts seront renouvelés dans les prochains jours aux mêmes conditions, mais à plus long terme. Malgré notre bonne vigilance, il n'en demeure pas moins que certains risques existent. En effet, dans un cas, les emprunteurs sont en défaut de paiement, mais le prêt est garanti à 100 % par la Société de développement économique Ville-Marie (SDEV) et nous veillerons à ce que l'entente initiale soit respectée.

### Comité de parrainage des étudiantes, étudiants réfugiés

Le projet de parrainage des étudiantes, étudiants réfugiés existe depuis plusieurs années, mais au cours des deux dernières années, la bourse du SPUQ dédiée à cette activité humanitaire n'a pas été attribuée et il en est ainsi pour les bourses des autres partenaires associés au projet. Présentement, les syndicats de l'UQAM, l'UQAM et

l'Entraide universitaire mondiale du Canada (l'EUMC), division UQAM, travaillent ferme afin d'organiser l'accueil d'une étudiante ou d'un étudiant réfugié, dès septembre 2002.

### Événements spéciaux

Parmi les activités assignées au trésorier, il y a celles qui ont un côté un peu plus social. Le souper de Noël est, sans contredit, l'une des plus prisées. Encore cette année, le repas de Noël a connu un grand succès, car plus de trois cents personnes ont répondu à l'invitation et se sont jointes à nous pour festoyer. D'autres activités demeurent très significatives pour la vie syndicale, que ce soit le coquetel d'accueil des nouvelles et nouveaux professeurs, le coquetel pour souligner le départ à la retraite des professeurs et professeurs et, plus récemment, celui du lancement du livre *Trente ans d'écrits syndicaux. Contribution à l'histoire du SPUQ* de notre collègue Louis Gill.

### Salon des professeurs et professeures

Encore cette année, le Salon des professeurs ne fera pas ses frais bien que le déficit soit en régression depuis quelques années. Nous croyons qu'avec le maintien d'une gestion serrée, on devrait arriver à opérer le Salon sans déficit, au cours de la prochaine année.

### Taxes reliées aux locaux du SPUQ

Au cours des dernières années, les municipalités ont commencé à exiger le paiement de taxes pour les locaux occupés par les syndicats au sein des établissements. Les syndicats de l'UQAM ont cherché à obtenir une entente avec l'Université pour qu'elle assume ces taxes. Les choses ont trouvé leur dénouement à la suite d'un jugement favorable au Syndicat des employés de soutien de l'École de technologie supérieure stipulant que l'employeur doit respecter son engagement inscrit dans la convention collective de mettre gratuitement à la disposition du syndicat un local. Il y a d'abord eu entente avec le SEUQAM lors du renouvellement de sa convention collective. Par la suite, l'Université a demandé au SPUQ de lui faire parvenir un bilan du montant des taxes payées jusqu'à ce jour, afin de procéder au remboursement. □

*Le SPUQ offre un « service-conseil » régulier*

## La retraite, même lointaine, ça se prépare!

André Breton

*Département des communications  
et conseiller auprès des membres du SPUQ  
en matière de retraite et d'assurances collectives*

**D**epuis plus de dix ans maintenant, le SPUQ et le Service des ressources humaines de l'UQAM offrent conjointement aux professeurs, professeurs âgés de 55 ans et plus une séance de trois journées de préparation à la retraite pour celles et ceux dont le départ est imminent.

Comme nous avons dû, l'an dernier, refuser des inscriptions, et comme la courbe démographique actuelle dénombre plus de 300 collègues – le tiers du corps professoral – âgés de 55 ans et plus, nous avons cette année ajouté une séance à l'automne, en plus de la séance habituelle de mars. Avec 35 inscriptions – dont plusieurs conjoints, conjointes – en novembre dernier, et plus de 25 en mars (on se rapproche de la pédagogie des petits groupes!), nous comptons maintenir cette vitesse de croisière pour les prochaines années : rendez-vous, donc, en octobre 2002 et mars 2003!

### La planification financière

L'intensité de la carrière professorale empêche souvent de voir venir, et surtout de préparer financièrement, la retraite. Chacune, chacun sait que, outre ce qui sera versé par son régime de retraite (et la Régie des rentes), il lui faudrait constituer, petit à petit et sur une longue période, de l'épargne, REER et hors REER, en vue d'une retraite décente et, pourquoi pas, à bonne heure.

Le SPUQ tient donc, là aussi deux fois l'an, une journée de planification financière (à long terme), cette fois à l'intention de ses membres âgés de 40 à 60 ans dont la retraite se situerait dans huit, dix ou quinze ans. En octobre dernier, 30 collègues, et 25 autres en mars, ont participé à ces « séminaires » intensifs...

Il nous faudra, pour l'avenir, répondre à un troisième besoin, celui des jeunes(?) profs, qui entreprennent leur carrière plus tardivement et dont la période d'emploi sera insuffisante, au total, pour que le régime de retraite constitue l'essentiel de leur revenu au moment du départ dans... 20 ou 25 ans, contre 30 ou 35 années à l'UQAM comme c'était généralement le cas jusqu'ici.

### Le « service-conseil »

En quittant l'an dernier la 2<sup>e</sup> vice-présidence du SPUQ, après quatre années où j'avais développé davantage les activités-conseils en matière de retraite, le Conseil exécutif a convenu de m'attribuer deux dégrèvements d'enseignement afin que je puisse, de façon régulière, continuer à conseiller les professeurs, professeuses qui le désirent quant à leur dossier de retraite, qu'il s'agisse de calculs, de transfert, de rachats de service, etc.

Dans les faits, des dizaines de collègues (près d'une centaine depuis cinq ans) ont eu recours à ce « service », et je dois dire tout le plaisir que j'ai à les « accompagner » dans leur démarche d'appropriation de leur dossier de retraite.

En terminant, je tiens à souligner la collaboration étroite et constante du Services des ressources humaines de l'UQAM, et je salue la contribution experte de nos collègues Renée Houde, René Bernèche, Simone Landry et Brigitte Lefebvre, lors des séances de préparation à la retraite, de l'indéfectible Michel Lizée, notre représentant au Comité de retraite de l'UQ, et de M<sup>me</sup> Carole Meloche, de la Caisse d'économie de l'UQAM, qui tous deux contribuent grandement à notre travail. □

### Les défis d'un régime de retraite adapté à la carrière des professeuses et professeurs d'université

Le jeudi 4 avril dernier à Montréal, se tenait sur ce large thème un colloque d'une journée organisé par le Comité de liaison intersyndical (des syndicats de professeurs, professeurs du réseau) de l'Université du Québec (CLIUQ).

L'insuffisance du revenu de retraite prévisible, en regard d'une carrière professorale moins longue, et parfois brève étant donné l'entrée tardive en carrière ou la perspective d'une retraite anticipée, voilà qui obligerait un régime de retraite, quel qu'il soit, à des règles de capitalisation et de prestations que ne permettent pas, actuellement, les lois fiscales.

Il faudra donc pour l'avenir développer à la marge des mécanismes complémentaires, à l'intérieur ou à l'extérieur du régime, et le CLIUQ devrait bientôt dégager des pistes d'action à cet effet. □

# Où en est le Comité d'interventions publiques?

Renée Joyal

*Département des sciences juridiques*

*Responsable du Comité d'interventions publiques*

**C**réé par le Conseil syndical au printemps 2000, le Comité d'interventions publiques du SPUQ s'est vu confier le mandat d'élaborer un plan d'interventions publiques destinées à faire connaître le travail professoral, les conditions de son exercice et son utilité sociale, ainsi que la contribution particulière de l'Université du Québec à Montréal à cet égard, et de faire rapport de ses travaux au cours de l'automne suivant.

Un plan d'interventions a donc été soumis au Conseil syndical du 28 septembre 2000 qui l'a approuvé. Ce plan comportait plusieurs volets : conception et diffusion de feuillets d'information concernant les composantes de la tâche professorale, mise sur pied d'une équipe d'urgence chargée de voir à ce que soient rectifiées les informations erronées ou tendancieuses diffusées dans les médias au sujet des professeurs, professeurs de l'UQAM, ou du SPUQ, travail de sensibilisation auprès du Service des relations publiques de l'UQAM et de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), afin que ces entités fassent mieux connaître tous les aspects du travail professoral et leur importance sociale.

## Réalisation d'un Cahier spécial

Au cours de la présente année, le Comité a assuré l'élaboration et la publication d'un Cahier spécial du SPUQ faisant état d'interviews menées auprès de quatorze collègues qui ont rendu compte de diverses facettes de la tâche professorale. Inséré dans la livraison de septembre 2001 du *Journal L'UQAM*, ce Cahier spécial a été largement diffusé auprès des professeurs, professeurs et des autres membres de la collectivité de l'UQAM. Plus d'une centaine d'envois externes ont également été faits auprès de ministères, de syndicats, d'organismes et de personnes susceptibles de s'intéresser à notre travail et de le faire connaître. Les commentaires reçus ont été nombreux et extrêmement positifs.

## Un travail à poursuivre

Des contacts ont été établis auprès du Service des relations publiques de l'UQAM et de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU). La

Fédération semble tenir à développer ce dossier. Nous lui avons offert notre appui et notre collaboration.

Le Comité, actuellement composé de Danielle Maisonneuve (Communications), d'Hélène Manseau (Sexologie), de Jacques Picard (Stratégie des affaires), et de la signataire de ce texte, est en voie d'élaborer un autre projet de diffusion pour la prochaine année. Vos suggestions sont également les bienvenues.

Un travail significatif a été fait, sans l'ombre d'un doute, mais beaucoup reste à faire et certains aspects du plan d'interventions publiques mériteraient d'être mis en œuvre de façon plus soutenue. Pour que les activités du Comité d'interventions publiques se poursuivent et s'intensifient, il faut non seulement que la présence de celui-ci soit jugée nécessaire par les collègues, mais également que plusieurs y participent activement. □

## Bourses d'études du SPUQ

**C**haque année le SPUQ contribue à l'octroi de sept bourses d'études : quatre bourses au premier cycle (1500 \$ chacune), deux bourses de maîtrise (2500 \$ chacune) et une bourse de doctorat (4000 \$).

C'est la Fondation de l'UQAM qui est responsable de la sélection des récipiendaires, sur la base de l'excellence du dossier académique des candidates et candidats et de leur implication sociale dans leur milieu.

En 2001-2002, les « Bourses SPUQ pour l'engagement communautaire » ont été octroyées aux personnes suivantes :

Steve Bourgault, étudiant au baccalauréat en biochimie  
Nancy Dubé, étudiante au baccalauréat en droit  
Marie-Ève Godin, étudiante au baccalauréat en biologie  
Amélie Lavoie, étudiante au baccalauréat en sociologie  
Manon Champagne, étudiante à la maîtrise en éducation  
Inès Nascimento Lopes, étudiante au doctorat en psychologie  
Nicolina Farella, étudiante au doctorat en sciences de l'environnement

# Le droit à la santé et à la sécurité au travail

---

Roland Savard  
*Département des sciences biologiques*  
*Responsable du Comité de santé*  
*et sécurité au travail*

---

Le Comité de santé et sécurité au travail est un comité paritaire de représentants du SPUQ et de l'UQAM qui est au service de toutes les professeures et de tous les professeurs de l'Université. Du côté syndical, Frédérique Courtois (Sexologie), Denis R. Massicotte (Kinanthropologie) et moi-même participons à ce comité. Tel que stipulé à l'article 27 de notre convention collective, « *l'Université et le Syndicat collaborent au maintien des meilleures conditions possibles de sécurité et de santé au travail dans le but d'éliminer à la source même les causes des maladies professionnelles et des accidents du travail* ». Cet objectif peut être atteint seulement lorsque les professeures et professeurs participent activement en informant le comité de leurs différents besoins.

C'est justement (et malheureusement) une des particularités des professeures et professeurs de l'UQAM de s'isoler lors d'un inconfort et de considérer leurs doléances comme peu importantes et même parfois de les considérer comme gênantes. Or, il est depuis longtemps établi que la loi du silence dans ce domaine, comme dans bien d'autres, n'est jamais une solution et qu'au contraire le fait de mettre au jour un malaise permet déjà, par ce simple geste, d'entrevoir sa solution et parfois même de le résoudre partiellement. Devant cet état des faits, le comité veut prendre les moyens pour s'assurer que toutes les professeures et tous les professeurs de l'UQAM reçoivent l'information à propos des services disponibles et l'assurance d'une très grande discrétion dans le règlement de tout problème mettant en cause leur bien-être dans leurs tâches professionnelles.

En plus de répondre aux demandes ponctuelles des professeures, professeurs de l'Université, le comité a abordé cette année trois projets prioritaires. Le premier fut une demande auprès de l'Université afin d'assurer que tous les postes de travail des professeures, professeurs de l'UQAM soient conformes aux normes actuelles en ergonomie. Cette demande de la part du SPUQ a été bien reçue par la partie patronale, mais traitée comme une requête qui faisait partie des services déjà existant dans l'Université. En effet, toute professeure, tout professeur peut faire une demande de mobilier s'il croit que son équipement de bureau n'est pas adéquat. Ce service de l'UQAM s'applique particulièrement dans le cas de professeures, professeurs dont la taille est hors norme ou pour les cas de handicaps physiques.

Cependant, la partie syndicale a l'intention de réitérer sa demande qui s'avère particulièrement appropriée dans le contexte actuel des nouvelles politiques d'octroi d'ordinateur à toutes les professeures et à tous les professeurs. Vous serez tenus au courant des suites de ces demandes.

Un second projet vise à promouvoir l'activité physique chez les professeures, professeurs de l'UQAM et à ainsi contribuer directement à leur bien-être actuel et futur. Ce projet commence modestement en demandant de rendre accessibles des douches dans chacun des pavillons afin de faciliter la volonté de nombreuses professeures et de nombreux professeurs d'entrer à l'Université à pied, en patins à roues alignées ou en vélo. La première étape de ce projet a été bien accueillie par la partie patronale et nous attendons actuellement la concrétisation d'un projet pilote qui toucherait en premier lieu quelques pavillons sur la base d'infrastructures déjà existantes qui n'auraient qu'à être rajoutées.

Un troisième projet, tel que rapporté dans le dernier numéro du *SPUQ-Info* (n° 223, mars 2002), porte sur la santé mentale en milieu de travail dont la première phase s'attarde au harcèlement psychologique. Cette problématique du harcèlement psychologique préoccupe plusieurs établissements universitaires comme en témoigne l'article paru dernièrement dans le *Bulletin du Comité sur les femmes en milieu universitaire de la FQPPU* (n° 12, février 2002) qui rapporte, entre autres, les procédures de protection contre le harcèlement psychologique émises par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Parmi les points forts de cet article, on peut noter que le harcèlement psychologique peut provenir de collègues de travail, de supérieurs, de gestionnaires et d'étudiants.

La situation à l'UQAM à ce niveau est peu claire et sa clarification constitue la première étape des démarches de notre comité. Le comité a d'ailleurs eu l'heureuse chance de rencontrer le professeur Angelo Soares, du Département d'organisation et de ressources humaines de l'École des sciences de la gestion, qui est spécialiste en la matière et qui nous a proposé une collaboration afin d'avoir un portrait de la situation du harcèlement psychologique chez les professeures et professeurs de l'UQAM, à l'aide d'un questionnaire dont il est l'auteur. Les résultats de cette recherche, menée avec le soutien de la Fédération des professionnelles et professionnels à laquelle nous sommes affiliés à la CSN, permettront de rencontrer notre premier objectif, c'est-à-dire de connaître la vraie situation à l'UQAM et de mieux cibler les moyens dont se dotera le comité afin de viser une politique de tolérance zéro dans le harcèlement psychologique à l'UQAM. □



# Petits groupes vs grands groupes

Robert D. Tamilia  
*Département de stratégie des affaires*

J'ai lu l'article de Mark-David Mandel sur les grands groupes dans le dernier numéro du *SPUQ-Info*. Ce texte nous amène à nous questionner sur l'opportunité de dispenser des cours à des grands groupes et sur le partage du savoir avec les étudiantes et les étudiants. Notre collègue Mandel admet avoir perdu le goût d'enseigner devant les grands groupes. Mais peut-on prendre goût à enseigner à des grands groupes? Pour moi, la réponse à cette question est « oui », mais un tel enseignement demande des habiletés différentes de celles qu'implique le fait d'enseigner à des petits groupes. Il ne faut pas dénigrer les grands groupes en pensant que la formation y est compromise et qu'il n'y a pas de *feed-back*.

## Une réalité bien présente : l'enseignement par *Internet*

Regardons l'enseignement universitaire par *Internet*. Des centaines d'universités offrent des milliers de cours par *Internet* et les professeurs et étudiants semblent avoir accepté ce nouveau mode pour dispenser des connaissances. Cela offre une méthode d'enseignement autre que la méthode traditionnelle d'enseignement à des petits groupes. Le contact humain n'existe pas, mais cela ne semble pas compromettre l'apprentissage. Certains professeurs peuvent avoir la nostalgie de ne pas pouvoir voir leurs étudiantes et étudiants et entendre leurs voix. L'enseignement par mode électronique empêche des questions spontanées ainsi que les interactions directes entre le professeur et les étudiants. De plus, les discussions qui prennent des tangentes parfois inattendues, nécessaires et très enrichissantes dans une classe normale, ne sont plus possibles. Pourtant, malgré cela, les cours par *Internet* font désormais partie de notre réalité!

Je n'ai jamais compris le mythe que certains professeurs entretiennent à propos des petits groupes comme la seule et unique façon d'enseigner un cours. Un petit groupe est peut être plus flexible, plus démocratique, plus sécurisant et même séduisant pour le professeur, surtout si, des fois, la préparation manque. Un grand groupe ne permet pas une telle souplesse. Les activités d'enseignement doivent être beaucoup mieux planifiées et préparées si le professeur veut des résultats pédagogiques et que l'expérience soit enrichissante pour lui et pour les étudiantes et les étudiants. Un cours mal planifié par *Internet* ou à grand groupe peut être très déplaisant non seulement pour le professeur, mais aussi pour les étudiantes et les étudiants.

Il ne faut pas oublier que dans un cours d'introduction où l'on veut partager des notions de base, il n'y a rien de mal à laisser le professeur maîtriser la discussion. Les questions sont possibles dans un grand groupe même si un des buts pédagogiques n'est pas d'encourager la participation. Il ne faut pas s'inquiéter, car, éventuellement, les étudiantes et les étudiants vont pouvoir participer davantage dans les cours avancés où ils auront amplement le temps de « bavarder » avec le professeur et avec leurs collègues de classe.

## L'enseignement à un grand groupe, un enseignement exigeant

De façon générale, un grand groupe demande beaucoup plus de réflexion, de préparation et de travail qu'un petit groupe. Il ne faut pas faire l'erreur d'enseigner un tel cours de la même façon qu'à un petit groupe. Ce n'est pas facile de garder l'attention d'un petit groupe durant trois heures. Il est encore plus exigeant de le faire pour un grand groupe. Le professeur peut couvrir plus de matière dans un grand groupe que dans un petit groupe, ce qui demande plus de préparation et d'effort de sa part.

Le *feed-back* existe, mais il n'est pas le même que dans un petit groupe. Le professeur peut rencontrer les étudiantes et les étudiants avant ou après ses cours, à son bureau, ou avoir des rencontres avec un assistant qui aide le professeur à gérer son grand groupe. Les travaux pratiques doivent être conçus en fonction de la taille du groupe. Les examens à choix multiples et/ou des questions du type « vrai ou faux » sont souvent nécessaires. De telles questions exigent plus de temps de préparation, mais la correction est plus rapide. Certains professeurs sont réticents à utiliser ce type d'examen. Mais si les examens de certains ordres professionnels en font usage (la médecine, le droit, la comptabilité, etc.), je ne vois pas pourquoi, dans certains cours d'introduction de premier cycle, on ne pourrait pas les utiliser.

Les grands groupes ont leur place à l'université, tout comme les petits groupes et les séminaires de cinq ou de dix étudiants. Mais soyons réalistes : un « petit » groupe de 40 à 50 étudiants, et même plus, est-il vraiment un « petit » groupe? Même si la moyenne cible que l'université nous impose spécifie que cette taille est « normale », il n'est plus question de petits groupes. Des études en éducation ont démontré que si le groupe dépasse 45 ou 50 étudiants, le mode d'enseignement à 50 ou à 150 est le même, mais pas sa gestion. □

## *Financement du régime de retraite*

# **Le Comité de retraite adopte à l'unanimité une nouvelle politique de financement**

Michel Lizée

*Membre du Comité de retraite de l'UQ  
désigné par les syndicats et associations de l'UQAM*

**D**ans le dernier *SPUQ-Info*, il était fait état d'un affrontement possible entre employés et employeurs autour de l'adoption en comité de retraite le 27 mars dernier d'une nouvelle politique de financement du régime pour donner suite au dépôt d'une étude actuarielle soulevant des inquiétudes importantes sur la sécurité des prestations futures des membres du régime de retraite. On se rappelle que l'étude concluait qu'il y a une probabilité de 25 % que le taux de cotisation que doivent verser employés et employeurs au régime de retraite dépasse 18 % au cours des prochaines dix années, taux au-delà duquel l'employeur a le droit de réduire unilatéralement les prestations futures du régime dans la mesure requise pour ramener la cotisation totale à 18 %, et ainsi maintenir la parité dans le versement des cotisations salariales et patronales. Pire encore, l'étude affirmait que, lorsque la cotisation défonce le plafond de 18 %, elle atterrit en moyenne à 31,2 % (!), en application des dispositions de la Loi relatives à la solvabilité des régimes, et qu'il faudrait alors réduire nos prestations futures de 2 % par année de participation à 0,6 % à peine par année de participation - une baisse des 2/3! - pour ramener la cotisation totale en deçà de 18 %.

Les questions à l'ordre du jour du dernier comité de retraite ne visaient pas à éliminer ce risque, mais à en réduire quelque peu la probabilité (de 25,2 % à 18,1 %) en adoptant une nouvelle politique de financement intégrant un certain nombre de changements techniques, lesquels faisaient consensus. Le comité de retraite devait également préciser l'évolution du taux de cotisation au cours des prochaines années de façon à améliorer quelque peu la sécurité des prestations futures, mais en sachant que c'est surtout à moyen et à long terme qu'une augmentation aujourd'hui des cotisations aura pour effet d'améliorer la capitalisation du régime grâce au jeu des intérêts générés par ces cotisations additionnelles.

On nous avait indiqué lors du comité exécutif précédent que les employeurs envisageaient ne pas endosser une recommandation unanime du comité exécutif du 31 janvier, à l'effet d'établir un calendrier prévoyant une augmentation progressive de la cotisation jusqu'en 2007 pour rattraper

le coût normal du régime, présentement de l'ordre de 17,5 % (nous ne cotisons que 12 % dans les faits, un taux beaucoup plus bas qu'à l'Université de Montréal ou l'Université Laval, par exemple). Face au tollé soulevé par cette information, et dans l'espoir d'éviter un affrontement stérile, des échanges ont eu lieu par la suite parmi des membres du comité exécutif pour trouver un compromis viable qui nous permettrait d'éviter l'affrontement. Ce compromis a été convenu deux jours avant le comité de retraite du 27 mars dernier et le comité exécutif a donc fait unanimement au comité de retraite la recommandation suivante :

*Attendu le rapport sur le financement du régime daté du 24 janvier 2002 et déposé par la firme d'actuaire Morneau Sobeco;*

*Attendu l'article 11.2 du régime qui prévoit que le taux de cotisation est fixé par le comité de retraite, sur recommandation de l'actuaire;*

*Attendu les recommandations des actuaire de modifier la politique de financement du régime;*

*Attendu les discussions du comité exécutif lors de sa séance du 31 janvier 2002;*

*Il est résolu :*

*1. De modifier la politique de financement du régime en y intégrant les éléments suivants :*

*a) Utiliser une période de lissage de 5 ans pour la valeur ajustée de l'actif.*

*b) Maintenir la pratique actuelle du comité de retraite de demander une évaluation actuarielle à chaque année. Toutefois, le comité de retraite pourra décider de ne pas demander d'évaluation actuarielle si, après échange avec les actuaire sur la base de travaux et d'estimations déjà réalisés, il est d'opinion que la réalisation et le dépôt d'une évaluation actuarielle nécessiteraient une hausse ou une baisse de la cotisation requise alors que les facteurs à l'origine de cette variation apparaissent de nature temporaire. L'absence d'une telle demande de la part du comité de retraite ne pourrait être appliquée pour deux années successives, sauf en circonstances exceptionnelles.*

c) *Laisser à l'actuaire, après discussion avec le comité exécutif, d'ajuster, à l'intérieur de limites raisonnables, les hypothèses actuarielles de façon à favoriser la stabilité du taux de cotisation si les facteurs sous-jacents ne sont pas de nature permanente.*

d) *Convenir d'une augmentation progressive de la cotisation totale requise dans la perspective d'atteindre le coût normal de l'ordre de 17,5 % tel qu'établi par l'actuaire en date du 24 janvier 2002 et retenir, en conséquence, le calendrier suivant pour les trois années à venir :*

*à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 : 13 %*

*à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 : 14 %*

*à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 : 15 %*

e) *Convenir que le comité de retraite réévalue au mois de mars de chaque année, en fonction de la situation financière du régime et des perspectives économiques et démographiques, la possibilité de ralentir ou d'accélérer la progression envisagée du taux de cotisation et détermine la prolongation du calendrier au-delà des trois prochaines années pour rattraper progressivement le coût normal tel qu'il sera établi.*

*De recommander aux instances appropriées d'engager une réflexion sur le rapport des actuaires, notamment sur les options soulevées dans la section 8.*

*D'informer les parties concernées que le coût normal indiqué au point 1 d) ne tient pas compte de l'évolution possible des hypothèses économiques et démographiques ni d'améliorations futures, permanentes ou temporaires, qui devraient être financées par une cotisation additionnelle.*

Après des échanges en comité de retraite qui ont permis de revenir sur les événements ayant mené à cette recommandation, le comité de retraite a également adopté à l'unanimité cette recommandation. Ceci implique que la cotisation au régime de retraite augmentera légèrement au 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour passer à 13 % en moyenne, dont la moitié payée par les salariés.

---

**Les résultats de l'évaluation actuarielle : encore en surplus, grâce entre autres à un changement d'hypothèse, mais une solvabilité en chute libre**

---

Le comité de retraite avait de plus reçu, avant d'adopter la résolution précédente, les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2001. En voici les principaux éléments :

- Le surplus actuariel s'élève à 58 M \$, pour un taux de capitalisation de 104 % (vs 108 % un an plus tôt). La

baisse de surplus s'explique avant tout par un rendement négatif de - 4,83 % en 2001. Les actuaires ont souligné toutefois que, conformément à notre politique, nous n'avions tenu compte que du tiers de nos pertes non réalisées, et qu'il y a ainsi une perte additionnelle de 74 M \$ qui devra être prise en compte dans les deux prochaines années, à moins qu'elle ne soit effacée d'ici là par des gains. Les actuaires ont de plus précisé que ce surplus n'aurait été que de 13,4 M \$, n'eût été de la révision de l'hypothèse de rendement à court terme qui passe de 7 % à 8 % pour les trois prochaines années, ce qui constitue un retour à l'ancienne hypothèse avant que les mauvais rendements financiers de l'an dernier n'incitent les actuaires à diminuer le taux de 8 % à 7 %.

- Le même changement d'hypothèse a eu pour effet, en dépit du vieillissement des membres du régime, de réduire de 17,58 % à 17,42 % le coût normal du régime.
- Une donnée beaucoup plus préoccupante : la solvabilité a baissé en un an de 132,9 % à 115,5 % (elle était de 149 % en 1999). On se rappellera que, dans l'étude sur le financement du régime, c'est précisément les déficits de solvabilité qui ont pour effet de faire bondir de 18 % à plus de 30 % la cotisation salariale dans les situations les plus défavorables (25 % des cas) : une autre année comme 2001, et nous commencerons à y être...
- En réponse à une question, l'actuaire a confirmé aux membres du comité de retraite que, en vertu du cadre actuel qui nous régit, dans l'éventualité où la cotisation devait un jour dépasser 18 %, ce sont les participants qui, seuls, assument le risque pour la partie de la cotisation dépassant 18 % sous forme de réduction de prestations futures dans la mesure requise pour ramener la cotisation totale en deçà de 18 %.

---

**La nécessité d'engager une réflexion sur des alternatives assurant une meilleure sécurité des prestations promises**

---

Comme le souligne la résolution du comité de retraite, le prochain enjeu sera que s'engage, en un lieu approprié au sein du Réseau de l'Université, une réflexion sur des alternatives qui assureraient une meilleure protection des prestations promises aux membres du régime. Le rapport des actuaires soulignait avec raison que, au-delà des risques inhérents aux marchés financiers, c'est la nature même des dispositions de nos conventions collectives et du régime de retraite relatives au financement du régime qui exacerbent ces risques et contribuent à augmenter substantiellement le risque qu'un jour nos prestations soient réduites unilatéralement par l'employeur. Il faudra espérer qu'une approche crédible et efficace sera retenue pour enclencher cette réflexion, et qu'elle débouchera sur une sécurité accrue. □

# Assemblée générale statutaire

**Mercredi 17 avril à 12 h 30**

(Repas léger sur place à partir de midi)

**à la salle A-M050 du Pavillon Hubert-Aquin**

## Principaux points à l'ordre du jour :

- Position sur les salaires hors taux
- Proposition salariale : état de la négociation
- Adoption des états financiers et des prévisions budgétaires
- Élections au Comité exécutif (2<sup>e</sup> vice-présidence)  
et au Conseil exécutif (Secteur des sciences humaines)

L'Assemblée générale du SPUQ sera immédiatement suivie d'une assemblée d'élection pour combler les postes de représentantes, représentants professoraux à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources

Candidatures annoncées :

**Commission des études** (quatre postes à combler, quatre candidatures) :

Louis Charbonneau (Mathématiques)  
André F. Charette (Organisation et ressources humaines)  
Robert Comeau (Histoire)  
Charles Perraton (Communications)

**Sous-commission des ressources** (deux postes à combler, deux candidatures) :

Michèle Nevert (Études littéraires)  
Pierre P. Tremblay (Science politique)

## SOMMAIRE

• Mot du président .....	1
• <i>Rapports du Comité exécutif</i>	
• Président, Marc Lagana .....	1
• 1 <sup>er</sup> vice-président, Pierre Lebuis .....	3
• Secrétaire, Jocelyn R. Beausoleil .....	4
• Trésorier, L. Bernard Bélanger .....	5
• Le SPUQ offre un « service-conseil » régulier - La retraite, même lointaine, ça se prépare! .....	6
<i>André Breton</i>	
• Où en est le Comité d'interventions publiques? .....	8
<i>Renée Joyal</i>	
• Bourses du SPUQ .....	8
• Le droit à la santé et à la sécurité au travail .....	9
<i>Roland Savard</i>	
• Petits groupes vs grands groupes .....	9
<i>Robert D. Tamilia</i>	
• Financement du régime de retraite	
Le Comité de retraite adopte à l'unanimité une nouvelle politique de financement .....	10
<i>Michel Lizée</i>	